

Tournoi du Centenaire de Metz Fischer

Règlement Intérieur

Article 1 : Présentation

Le club d'échecs Metz Fischer organise son Tournoi du Centenaire du 11 au 13 avril 2025 au centre socioculturel de Metz-Vallières, 90 rue De Vallières 57070 Metz.

Le tournoi est ouvert aux joueurs licencié(e)s auprès de la Fédération Française des Echecs ou dans un autre pays affilié auprès de la FIDE et ayant un numéro d'identification FIDE. Si un joueur étranger n'en dispose pas, la FFE lui en fournira un (le joueur sera enregistré sous le code FRA).

Les joueuses et joueurs seront répartis dans deux tournois selon leur classement (supérieur à 1600 dans le tournoi A, inférieur à 1700 dans le tournoi B). Dans l'intérêt du tournoi, l'organisation se réserve le droit de moduler ces limites et d'accepter des dérogations (pour assurer la parité ou en cas de faible participation à un des deux tournois) L'organisateur se réserve le droit de refuser une inscription après le 10 avril 2024.

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE telles que votées au Congrès de Chennai le 1^{er} janvier 2023. Les appariements et classements sont assistés par ordinateur (programme PAPI 3.3.8 conçu par Erick Mouret) Le pointage est obligatoire, dans les horaires prévus, pour être apparié à la 1^{ère} ronde. Les appariements se font au système suisse intégral (Règles C04 FIDE). Si pour un tournoi les effectifs sont insuffisants, les appariements pourront se faire en tournoi toute ronde.

Article 2.1 : BYE

Un joueur ne désirant pas jouer une ronde doit prévenir l'arbitre au plus tard avant la fin de la ronde précédente. Les joueurs ont la possibilité de prendre un BYE d'un demi-point dans les 3 premières rondes.

Article 2.2 : Ajournements

Les rondes 1, 3, 4 et 6 pourront être ajournées au bout de 4h de jeu si des parties n'étaient pas terminées. L'ajournement se déroulera conformément aux règles du jeu et la ronde suivante sera appariée avec un résultat nul ($\frac{1}{2}$ - $\frac{1}{2}$). La partie ajournée de la ronde n reprendra après la fin de la ronde n+1 à un horaire convenu entre les deux joueurs et l'arbitre.

Article 3 : Cadence

Les tournois se jouent en 7 rondes en 60' + [30''] par coup pour toute la durée de la partie. Le nombre de rondes pourra être diminué pour les tournois dans lesquels le nombre de participants est insuffisant pour jouer 7 rondes. Les joueurs en seront informés avant le début de la ronde 1.

Article 4 : Horaires

Pointage : vendredi 11 avril 12h00-13h10

Clôture des inscriptions : 11 avril à 13h00

Ronde 1 : 11 avril à 13h30

Ronde 2 : 11 avril à 18h

Ronde 3 : 12 avril à 9h

Ronde 4 : 12 avril à 13h30

Ronde 5 : 12 avril à 18h

Ronde 6 : 13 avril à 9h

Ronde 7 : 13 avril à 13h30

Article 5 : Tarifs

Les droits d'inscriptions s'élèvent à 40 euros pour les adultes (50 euros à partir du 7 avril) et 20€ pour les jeunes (-20 ans) (25 euros à partir du 7 avril).

Article 6 : Prix

Les prix ne sont pas cumulables. En cas d'égalité de points, les prix du classement général seront attribués au joueur ayant le meilleur départage. Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit. Ne pourront recevoir un prix que les joueurs présents ou représentés à la remise des prix.

La liste des prix définitive sera affichée après la ronde 3 conjointement à ce Règlement.

Article 7 : Classement

Le classement est effectué en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain=1, nulle= ½, perte=0). Les départages successifs sont le Buchholz Tronqué 1, le Buchholz et la Performance.

Article 8 : Forfaits

Un joueur apparié ne se présentant pas devant son échiquier avant un délai de 30 minutes (après l'horaire officiel de début de ronde) est considéré comme forfait, sauf si l'arbitre en décide autrement. Tout joueur absent est considéré comme forfait. Tout joueur faisant forfait n'est apparié à une ronde que s'il justifie son absence (avant la fin de la ronde précédente). On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur des Sanctions de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE. Pour signaler un forfait de dernière minute, il convient d'aller voir le responsable de l'équipe d'arbitrage ou de l'appeler par téléphone (06 71 00 93 54).

Article 9 : Contestation

Une contestation est possible dans le cas où :

- Un résultat erroné a été enregistré
- Une partie a été jouée avec des couleurs inversées
- Si un joueur signale l'erreur à l'arbitre après l'affichage des appariements mais avant la fin de cette ronde, il en sera tenu compte pour les appariements à venir. Les appariements déjà affichés ne seront toutefois pas modifiés.

- Si un joueur signale l'erreur après le lancement de la ronde suivante, la correction aura lieu après le tournoi et uniquement dans le cadre du calcul du classement ELO et non pour l'attribution des prix.
- Une ronde démarre lorsque les pendules sont enclenchées et se termine lorsque les résultats sont publiés.

Article 10 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des Blancs en cas de nullité) annonce le résultat à l'arbitre de salle. Les joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier et éteindre la pendule.

Article 11 : Parties nulles

Aucun dispositif spécifique concernant les parties nulles par accord mutuel ne sera appliqué dans les tournois.

Article 12 : Rappels

Rappels de règles et de particularités propres au tournoi :

- Respecter la Charte du joueur d'échecs.
- Les téléphones mobiles devront être éteints, si le téléphone mobile d'un joueur sonne dans l'espace de jeu, le joueur en question perd la partie.
- Les joueurs ne devront posséder aucun moyen électronique de communication dans la salle de jeu.
- Si l'arbitre a des soupçons de triche envers un joueur, le joueur incriminé devra se conformer aux directives de l'arbitre. Si les faits sont avérés, l'arbitre entamera une procédure disciplinaire auprès du Directeur des sanctions.
- Avoir une attitude convenable
- Signalement des abandons non justifiés au directeur des titres et sanctions.
- Toute dégradation entraînera une exclusion.
- L'aire de jeu comprend « la zone de jeu » + les toilettes + « l'espace fumeur » + « l'espace Boisson ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter l'aire de jeu sans autorisation de l'arbitre.
- Les pendules doivent être manipulées calmement.
- Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans l'espace de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones non-fumeurs » par les responsables de la sécurité du site.

Article 13 : Arbitres

Arbitre en chef : Pucher Sébastien AFO1

Article 14 : Commission d'appel

Une commission d'appel est mise en place et composée de 3 membres. Sa saisine est obligatoirement à réaliser dès la fin de la partie concernée, par écrit auprès de l'arbitre.

Article 15 : Contrôle anti-dopage

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Article 16 : Règlement accepté

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'arbitre en chef
Sébastien Pucher

L'organisateur
Marc Lanfrit